



FR

ASSEMBLEE GENERALE
75^{ème} session
Rome, 1^{er} décembre 2016

UNIDROIT 2016
A.G. (75) 8
Original: anglais/français
décembre 2016

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Pour l'information des membres de l'Assemblée Générale</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

Contenu

Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée Générale 2015-2016	2
Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour la période 2016-2017	2
Adoption de l'ordre du jour	3
Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2016	3
Adoption du Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2017 – 2019	5
Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2015	8
Ajustements au Budget de l'exercice financier 2016	9
Arriérés de contributions des Etats membres	9
Approbation du projet de Budget pour 2017 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier	10
Divers	10
ANNEXE I: Liste des participants	12
ANNEXE II: Ordre du jour	18

Point n°1: Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée Générale 2015-2016

1. La 75^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) s'est tenue au siège d'UNIDROIT le 1^{er} décembre 2016 avec la participation des représentants diplomatiques en Italie de 45 Etats membres et d'un observateur (cf. la liste des participants en Annexe I).

2. *Le Président de l'Assemblée Générale 2015-2016, S.E. M. Amr Mostafa Kamar Helmy, Ambassadeur de la République arabe d'Égypte en Italie, a accueilli les participants puis a ouvert la session.*

Point n°2: Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour la période 2016-2017

3. *Le Président de l'Assemblée Générale 2015-2016 a souligné que la fin de l'année 2016 marquait la clôture d'une année riche en événements célébrant le 90^{ème} anniversaire de l'Institut. Il a rappelé que le 20 avril 2016 il avait eu le plaisir de présider une session extraordinaire de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT au Palais Altieri à Rome pour célébrer le 90^{ème} anniversaire de l'Institut. Il avait alors siégé aux côtés de hauts dignitaires italiens et du Secrétaire d'Etat du Saint-Siège. Des délégués de plus de 60 pays, parmi les Etats membres d'UNIDROIT et des Etats non membres, ainsi que des représentants de diverses organisations intergouvernementales, avaient pris part à cet évènement.*

4. A cette occasion, de nombreux Etats membres d'UNIDROIT avaient fait des déclarations qui soulignaient la contribution importante d'UNIDROIT à l'harmonisation et à la modernisation du droit international des contrats et avaient cité des exemples concrets de la contribution de l'Institut à l'Agenda 2030 pour le développement durable, notamment à l'Objectif 16 et à la promotion de l'état de droit. Le Président a souligné la contribution d'UNIDROIT à l'harmonisation et à la modernisation du droit privé, en particulier commercial, entre les Etats avec l'élaboration d'instruments, de principes et de règles. Il a noté que ces travaux revêtaient une importance particulière pour les pays en développement où les instruments d'UNIDROIT favorisaient le développement économique, appuyaient les programmes nationaux d'industrialisation et les investissements directs étrangers.

5. Le Président a noté que les travaux d'UNIDROIT avaient également contribué à l'élaboration d'instruments internationaux adoptés sous les auspices d'autres organisations internationales. Il a ajouté que les Etats membres d'UNIDROIT pouvaient être fiers des réalisations de l'Institut puis a remercié les Etats membres d'UNIDROIT d'avoir élu l'Égypte à la présidence de l'Assemblée Générale pour 2015-2016.

6. En conclusion, le Président a rappelé que traditionnellement, la présidence de l'Assemblée Générale suivait une rotation parmi les quatre groupes régionaux d'UNIDROIT, et qu'en conséquence il appartenait maintenant aux Etats des Amériques de nommer le nouveau Président pour la période 2015-2016.

7. *Sur proposition du représentant du Canada, l'Assemblée Générale, par acclamation, a nommé S.E. M. Antonio de Aguiar Patriota, Ambassadeur du Brésil en Italie, Président pour la période 2016-2017.*

8. Dès sa nomination, le *Président* a exprimé sa gratitude aux membres de l'Assemblée Générale pour sa nomination. Il a ensuite remercié le *Président sortant* pour ses activités durant la période 2015-2016. Il a affirmé son appui à l'Agenda 2030 et a l'accent mis sur l'Objectif 16, à l'adhésion à l'Etat de droit et à l'accès à la justice sur le plan national et international.

Point n°3: Adoption de l'ordre du jour (A.G. (75) 1)

9. *L'Assemblée Générale a adopté l'ordre du jour (cf. Annexe II).*

Point n°4: Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2016 (A.G. (75) 2)

10. Le *Président* a cédé la parole au Secrétaire Général pour présenter l'Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2016.

11. Le *Secrétaire Général* a noté que le document AG (75) 2 suivait la pratique, introduite par le Secrétariat en 2009, de présenter un panorama des activités du Secrétariat en rapport aux activités figurant au Programme de travail triennal 2014-2016 et fournissait les dépenses associées à chaque activité.

12. Le Secrétaire Général a fait remarquer à l'Assemblée Générale qu'UNIDROIT avait organisé plusieurs événements en 2016 pour célébrer son 90^{ème} anniversaire. Les célébrations ont commencé le 15 avril 2016 avec un événement intitulé "Practicing International Law at the United Nations" qui s'était tenu au siège d'UNIDROIT. Organisé en coopération avec la Société Italienne pour l'Organisation Internationale (SIOI), plus de 80 participants représentant des Etats membres d'UNIDROIT, des agences des Nations Unies basées à Rome, des cabinets privés et des institutions académiques ont assisté à l'événement introduit et présenté par M. Miguel de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux Affaires juridiques et Conseiller juridique des Nations unies. Une *Lectio Magistralis* a été tenue par le Professeur Alberto Mazzoni (Président d'UNIDROIT) et par M. Franco Frattini (Président de SIOI), suivie d'une table ronde d'experts éminents comme le Juge Fausto Pocar, auprès des Tribunaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, le Professeur Sergio Carbone, de l'Université de Gênes et le Professeur Piero Bernardini, Président de l'Association Italienne d'Arbitrage (AIA).

13. Le deuxième événement s'est tenu le 19 avril 2016, à la veille de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale. Il a traité de l'héritage de la Société des Nations et a analysé ses relations avec UNIDROIT. Il a souligné l'importance de l'événement, étant donné l'histoire d'UNIDROIT en tant qu'organe auxiliaire de la Société des Nations. Cet événement était l'occasion idéale pour célébrer la publication du volume intitulé "Commentaire du Pacte de la Société des Nations" édité par le Professeur Robert Kolb de l'Université de Genève.

14. Le Secrétaire Général a également rappelé le succès de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale du 20 avril 2016, avec la présence de son Éminence le Cardinal Pietro Parolin (Secrétaire d'Etat du Saint-Siège), lequel, lors de la réunion, a transmis à l'Assemblée Générale les salutations de Sa Sainteté le Pape François et a rendu hommage à tout le travail accompli par UNIDROIT.

15. Le Secrétaire Général a également noté que le 27 avril 2016 UNIDROIT avait accueilli une conférence internationale intitulée "Créer un environnement juridique favorable pour l'agriculture contractuelle". La conférence a été organisée en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Il a indiqué qu'au cours de la réunion plusieurs Etats membres avaient expliqué que le Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle avait déjà été utilisé pour soutenir la réforme du droit interne en vue de promouvoir l'agriculture contractuelle comme modèle de développement agricole inclusif. Le Secrétaire Général a ajouté que, bien que le Guide juridique n'ait été adopté qu'en 2015, il avait déjà été utilisé aux Philippines dans le cadre de la récente réforme de la législation agricole nationale.

16. Le Secrétaire Général a mis l'accent sur le dernier événement qui s'est tenu immédiatement après la réunion du Conseil de Direction le 20 mai 2016. UNIDROIT avait organisé une conférence sur le

droit des contrats portant sur les relations entre la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international. Les contributions à la conférence, qui avait compté plus de 60 participants, seront publiées dans une édition spéciale de la *Revue de droit uniforme*.

17. Concernant les activités relevant du Programme de travail, le Secrétaire Général a rendu compte de la quatrième réunion du Comité d'étude chargé d'élaborer un avant-projet de quatrième Protocole portant sur des questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers (le Protocole MAC) à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles. Il a noté que le Comité d'étude avait préparé un avant-projet qui avait ensuite été approuvé par le Conseil de Direction lors de sa 95^{ème} session (Rome, mai 2016) pour transmission à un Comité d'experts gouvernementaux pour un examen ultérieur. La première session du Comité d'experts gouvernementaux se tiendrait à Rome en mars 2017.

18. En ce qui concernait le projet relatif à la procédure civile transnationale, le Secrétaire Général a souligné les progrès réalisés dans le cadre du projet conjoint ELI (Institut de droit européen)/UNIDROIT pour le développement de règles régionales de procédure civile européenne. Il a notamment mis l'accent sur une réunion du Comité pilote du projet qui s'était déroulée du 21 au 22 avril 2016 à Rome.

19. Quant aux travaux relatifs aux opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux, le Secrétaire Général a noté que la préparation du Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés progressait de façon satisfaisante sous la direction du groupe informel d'experts. Celui-ci avait tenu une deuxième réunion en mai 2016 et il avait continué de travailler hors réunion et par vidéoconférence à l'élaboration du projet de Guide législatif. Le groupe informel allait se réunir à Rome les 12 et 13 décembre 2016 pour examiner à nouveau le projet. Une quatrième réunion du Comité sur les marchés émergents allait être convoquée en République populaire de Chine en mars 2017, date à laquelle l'adoption du Guide législatif serait discutée et, espérons-le, finalisée.

20. A propos des incidences financières de ces réunions et des autres activités entreprises par le Secrétariat figurant à l'Annexe I du document A.G. (75) 2, le Secrétaire Général a expliqué que les données financières se basaient sur les prévisions soumises à la Commission des Finances lors de sa dernière réunion en septembre 2016. Le Secrétaire Général a ensuite attiré l'attention de l'Assemblée Générale sur l'Annexe II du document qui contenait des informations sur les contributions extrabudgétaires de l'Institut. L'Institut avait reporté environ 95.000 euros des années précédentes et avait reçu 36.000 euros supplémentaires de contributions extrabudgétaires en 2016. Celles-ci, qui n'avaient jamais représenté plus de 5% du budget global de l'Institut tout au long de son histoire, n'avaient pas été dépensées pour des activités législatives.

21. Après avoir remercié le Secrétaire Général pour son rapport détaillé, le *Président* a ouvert les débats.

22. Un *représentant de l'Indonésie* a félicité le Président pour sa nomination et a souligné que l'expérience et la direction du Président conduiraient à des discussions fructueuses sur les travaux de l'Institut. Il a ensuite remercié le Secrétaire Général pour son Exposé sur l'activité d'UNIDROIT en 2016. L'Indonésie était devenue un Etat membre d'UNIDROIT en 2008. Son pays était satisfait des amendements proposés aux Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international sur des points concernant les contrats à long terme et en tant qu'Etat partie à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des avoirs mobiles, l'Indonésie avait suivi les développements relatifs au Protocole ferroviaire de Luxembourg et au futur Protocole MAC et avait rencontré des membres du Secrétariat au sujet de l'adhésion de l'Indonésie à ces Protocoles. Il a félicité UNIDROIT pour le succès du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle. L'Indonésie avait participé à son élaboration et avait également utilisé le produit final en le distribuant aux parties prenantes nationales

concernées. Il a réaffirmé l'appréciation de l'Indonésie pour les travaux du Secrétariat et a conclu que les travaux futurs de l'Institut apporteraient des avantages supplémentaires aux Etats membres.

23. *L'Assemblée Générale a pris note de l'Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2016.*

Point n°5: Adoption du Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2017 – 2019 (A.G. (75) 3 corr.)

24. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à présenter le projet de Programme de travail de l'Organisation pour la période 2017-2019, présenté par le Conseil de Direction à l'issue de sa 95^{ème} session (Rome, 18-20 mai 2016).

25. Le *Secrétaire Général* a expliqué la raison d'être et a anticipé les méthodes de travail prévues pour les projets contenus dans le projet de Programme de travail. Il a noté que les projets internationaux de réforme du droit privé duraient souvent plus de trois ans, ce qui pourrait comporter le report de projets incomplets existants d'un Programme de travail triennal à l'autre. Il a en outre noté que si plusieurs projets du Programme de travail 2014-2016 étaient en effet proposés pour être poursuivis dans le projet de Programme de travail 2017-2019, il prévoyait que la plupart de ces projets seraient achevés au cours des trois prochaines années et n'auraient pas besoin d'être transférés à un futur Programme de travail.

26. Le Secrétaire Général a ensuite exposé le premier point figurant sur le projet de Programme de travail, la mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du Protocole spatial à la Convention du Cap. Il a noté que la mise en œuvre des Protocoles avait toujours été un projet prioritaire pour le Secrétariat qui devait assurer l'entrée en vigueur des deux instruments. Il a expliqué que les instruments disposaient de mécanismes opérationnels, à savoir l'Autorité de surveillance et le Conservateur, qui exigeaient leur mise en place après la conclusion des traités, auxquels le Secrétariat a continué de travailler. Il a conclu que les dispositions relatives à la mise en place des mécanismes opérationnels étaient beaucoup plus avancées pour le Protocole ferroviaire de Luxembourg que pour le Protocole spatial, mais que le Secrétariat continuait de travailler à la réalisation de ces deux objectifs.

27. Le Secrétaire Général s'est ensuite penché sur la préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap. Il a réaffirmé que la première session du Comité d'experts gouvernementaux pour la préparation d'un projet de Protocole MAC se tiendrait à Rome du 20 au 24 mars 2017 et que les documents pertinents avaient déjà été distribués. Il a noté que des documents supplémentaires, comme une analyse économique pour le Protocole MAC, seraient bientôt distribués. Il était prévu qu'une Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole MAC serait convoquée en 2018 après deux ou trois réunions du Comité d'experts gouvernementaux.

28. Le Secrétaire Général a souligné la préparation de deux autres Protocoles à la Convention du Cap concernant i) les navires et matériels de transport maritime et ii) les matériels de production d'énergie renouvelable, mais ceux-ci avaient une priorité basse. Si l'idée d'un Protocole maritime avait reçu un certain soutien, certains tenants de l'industrie maritime y étaient encore opposés. Il a déclaré qu'UNIDROIT poursuivrait ses consultations. En ce qui concernait le Protocole sur les matériels de production d'énergie renouvelable, il a rappelé que le projet était né d'une proposition de l'Allemagne relative au financement d'équipements de production d'énergie éolienne. Des recherches supplémentaires menées par le Secrétariat avaient indiqué que cette proposition était trop limitée pour être économiquement viable, alors qu'un potentiel futur Protocole portant sur des équipements d'énergie renouvelable de grande valeur serait susceptible d'avoir plus de succès.

29. Le Secrétaire Général a expliqué que, dans le cadre du projet de Programme de travail, le projet visant à élaborer des règles régionales européennes pour la procédure civile transnationale était

considéré comme hautement prioritaire. Ce projet, mené en partenariat avec l'Institut de droit européen (ELI), était particulièrement important compte tenu des coûts de transaction considérables et des coûts de crédit plus élevés associés à des régimes de procédure civile inefficaces. Il prévoyait que le projet de règlement pourrait être examiné par le Conseil de Direction pour adoption en 2018.

30. Quant aux nouvelles propositions contenues dans le projet de Programme de travail, le Secrétaire Général a présenté comme étant prioritaire la proposition d'élaboration d'un guide international sur les contrats d'investissement fonciers. Il a expliqué que le projet reposait sur l'immense succès du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle élaboré en collaboration avec la FAO et le FIDA. Une réunion de consultation lui avait déjà été consacrée; la prochaine étape serait la constitution d'un groupe de travail impliquant les parties prenantes concernées. Il prévoyait que le groupe de travail aurait besoin de quatre ou cinq réunions et que le projet devrait être terminé durant la période 2017-2019.

31. Dans le domaine de la procédure civile transnationale, après l'achèvement des règles régionales européennes en 2018, une nouvelle proposition relative aux principes d'application effective avait été avancée. Le Secrétaire Général a expliqué que de nombreux pays ne disposaient pas de procédures civiles d'exécution adéquates, ce qui signifiait que, dans certaines juridictions, l'exécution des contrats pouvait prendre entre sept et dix ans, entraînant des coûts importants pour la conduite des affaires. Le projet élaborerait des principes de meilleures pratiques pour une application efficace.

32. Le projet de Programme de travail contenait également une proposition concernant les contrats de réassurance, qui avait été soumise par un groupe d'universitaires des Universités de Francfort, de Vienne et de Zurich. Le Conseil de Direction avait été très favorable au projet, étant donné que le sujet très technique des contrats de réassurance revêtait une grande importance économique. Les trois universités citées précédemment financeraient le projet dont UNIDROIT serait un partenaire essentiel. Un troisième atelier pour élaborer les principes se tiendrait en mars 2017 à Francfort auquel le Secrétaire Général assisterait personnellement, ayant déjà assisté aux deux premiers ateliers. Il a conclu que le groupe de travail chargé d'élaborer les principes était équilibré et jouissait d'une bonne représentation internationale, ce qui contribuerait à la réalisation d'un produit final utile.

33. Le Secrétaire Général a ensuite expliqué que la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) avait proposé un projet de coopération avec la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) et UNIDROIT pour préparer un guide sur les textes existants dans le domaine du droit international des contrats et du droit de la vente internationale. Il a précisé que le projet ne déboucherait pas sur un nouvel instrument normatif mais préparerait des orientations supplémentaires sur les instruments existants des trois organisations. Les trois organisations discutaient actuellement des méthodes de travail à adopter pour le projet, pour lequel on ne prévoyait cependant pas de groupe de travail spécifique.

34. Enfin, le Secrétaire Général a présenté une proposition faite par le Mexique à UNIDROIT pour mener des travaux supplémentaires sur les collections d'art privées. Cette proposition reposait sur les travaux fructueux d'UNIDROIT dans le domaine des biens culturels. UNIDROIT poursuivait l'examen du projet pour identifier les aspects du droit privé qui relevaient de son mandat.

35. Le Secrétaire Général a expliqué que les autres activités de l'Institut mentionnées dans le projet de Programme de travail portaient sur la mise en œuvre et la promotion d'instruments existants ou sur des activités non législatives telles que le fonctionnement de la Bibliothèque et le Programme de stage et de bourses. Il a également souligné la fonction de Dépositaire du Secrétariat, qui a parfois demandé beaucoup de travail en raison des mécanismes de déclaration complexes et techniques contenus dans plusieurs traités d'UNIDROIT.

36. Le Secrétaire Général a conclu que le document ne fournissait pas d'estimations des coûts pour les différents projets en raison de leur nombre, mais on s'attendait à ce qu'ils soient tous réalisés dans les limites des ressources existantes.

37. Après avoir remercié le Secrétaire Général pour son rapport détaillé, le *Président* a ouvert les débats.

38. *Le représentant du Canada* a félicité le Secrétaire Général et le Secrétariat pour la qualité des travaux réalisés en 2016 et pour le projet de Programme de travail solide proposé pour 2017-2019. Il a souligné que les réalisations de l'Institut étaient particulièrement impressionnantes compte tenu de sa petite taille. Le Canada appuyait la poursuite des travaux d'UNIDROIT dans les domaines du droit privé et du développement agricole, en particulier le projet d'élaboration d'un guide sur les contrats d'investissement fonciers. Il a en outre noté que le projet de Guide législatif sur les titres intermédiés était bien avancé et qu'il semblait prêt à être finalisé et adopté dans un proche avenir. Il a indiqué l'intérêt du Canada pour l'avancement du projet relatif au Protocole MAC et a souligné que le secteur privé devrait continuer à participer étroitement à l'élaboration du projet de Protocole. Le représentant du Canada a noté que le projet de Programme de travail comprenait plusieurs activités régionales. Il a déclaré que si les activités régionales étaient souvent plus susceptibles d'être harmonisées, il importait d'établir un équilibre entre les activités régionales et les activités internationales dans l'intérêt de tous les Etats membres. Le projet de Programme de travail semblait à ce titre parfaitement équilibré et le Canada était disposé à l'appuyer sur cette base. Il a conclu que, grâce à des projets de collaboration et à l'identification de nouveaux domaines d'activité, UNIDROIT était parvenu à demeurer une organisation importante et dynamique dans un climat international en évolution où de nombreuses organisations internationales étaient confrontées à de sérieux défis.

39. *La représentante de la Suède* a félicité le Président pour sa nomination et a remercié le Président précédent pour le travail accompli en 2016. Elle a remercié le Secrétaire Général et le Secrétariat pour leur excellent travail en 2016 et a souligné le soutien de la Suède au projet de Programme de travail. Elle a suggéré qu'en raison des contraintes financières existantes, les projets de procédure civile transnationale pouvaient bénéficier d'un faible degré de priorité.

40. *Une représentante des Etats-Unis* a félicité le Président pour sa nomination. Elle a remercié le Secrétariat pour sa gestion exemplaire des ressources et la préparation de documents complets pour la réunion de l'Assemblée Générale. Elle a noté que les Etats-Unis soutenaient fortement le projet de Programme de travail et, en particulier, à le projet relatif au droit privé agricole. Les Etats-Unis étaient satisfaits à l'idée que le Comité d'experts gouvernementaux commencerait l'examen de l'avant-projet de Protocole MAC en mars 2017. Ce projet pourrait avoir un impact économique important dans les pays en développement en leur donnant accès à des matériels d'équipement vitaux dans les domaines de l'agriculture, de la construction et de l'exploitation minière. Elle a encouragé tous les Etats membres d'UNIDROIT à participer à la réunion de mars. En raison des ressources considérables consacrées au projet relatif au Protocole MAC et à la mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du Protocole spatial, elle a suggéré que le Protocole maritime soit retiré du projet de Programme de travail, étant donné que les consultations des parties prenantes au niveau national n'avaient montré aucun soutien au projet. Elle a affirmé l'appui des Etats-Unis au projet d'investissement foncier auquel il avait été accordé une priorité élevée et a déclaré que l'instrument devrait inclure des clauses contractuelles types qui pourraient être utilisées par les avocats d'entreprise dans les organisations qui concluent fréquemment des contrats d'investissement foncier. Elle a suggéré que l'instrument traite également du développement des fonds fiduciaires communautaires et de la reconnaissance des droits coutumiers relatifs aux terres et aux ressources. Elle a noté que le Guide législatif sur les titres intermédiés devrait rester compatible avec les instruments existants tels que les Principes d'UNIDROIT concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation et la Convention de Genève sur les titres et elle espérait que le Comité sur les marchés émergents pourrait finaliser le Guide législatif en 2017. Concernant les contrats de réassurance, son Gouvernement ne pensait pas que les résultats du projet

devaient être inclus dans les Principes relatifs aux contrats commerciaux internationaux. En conclusion, si les efforts au cours des dernières années avaient été déployés pour promouvoir les biens culturels d'UNIDROIT, les efforts de promotion devraient se concentrer en 2017 sur le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle.

41. Le *Secrétaire Général* a rassuré la représentante des Etats-Unis que le Secrétariat était bien conscient des préoccupations de certains secteurs en ce qui concernait la possibilité d'étendre le régime de la Convention du Cap aux garanties portant sur du matériel d'équipement maritime. Il a noté que malgré cela, il y avait d'autres secteurs qui appuyaient encore le projet. Il a donc suggéré que, conformément à la faible priorité assignée au projet, seules des consultations avec les parties prenantes pour déterminer la viabilité du projet seraient entreprises durant la période 2017- 2019.

42. Enfin, le Secrétaire Général a indiqué que d'autres propositions pour le projet de Programme de travail avaient été reçues de la part du Ministère de l'Industrie et du Commerce de la République tchèque. Parvenues uniquement la veille de l'Assemblée Générale, elles avaient été distribuées aux Etats membres pour examen. Il a suggéré que, conformément à la pratique existante, les propositions puissent être examinées par le Conseil de Direction à sa prochaine réunion en mai 2017.

43. *Le représentant de la République tchèque* a félicité le Président pour sa nomination et a noté que la République tchèque avait présenté ladite proposition pour qu'elle soit examinée par le Conseil de Direction en 2017 puis par l'Assemblée Générale. La République tchèque serait reconnaissante au Conseil de Direction de bien vouloir examiner les propositions lors de sa prochaine réunion.

44. *L'Assemblée Générale a approuvé le Programme de travail pour la période triennale 2017-2019, tel qu'il figure dans le document A.G. (75) 3 corr.*

Point n°6: Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2015 (A.G. (75) 4)

45. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à présenter le point de l'ordre du jour.

46. Le *Secrétaire Général* a observé qu'il n'y avait aucune modification au budget en 2015 ni aucune demande de fonds supplémentaires pour cette année. Il a noté que les comptes avaient déjà été examinés par la Commission des Finances à deux reprises et que sa recommandation à l'Assemblée Générale était d'approuver les comptes.

47. *Après avoir pris note du document, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de l'exercice financier 2015.*

Point n°7: Ajustements au Budget de l'exercice financier 2016 (A.G. (75) 5)

48. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à présenter le point de l'ordre du jour.

49. Le *Secrétaire Général* a indiqué qu'il n'y avait pas d'ajustements au budget de 2016 ni de demandes de financement supplémentaire. Il a expliqué que le document avait plutôt la nature d'un rapport financier intermédiaire pour illustrer à l'Assemblée Générale les dépenses prévues pour l'Institut en 2016, calculées en septembre 2016 lorsque le document avait été soumis à la Commission des Finances.

50. Il a précisé que le déficit prévu des recettes en ce qui concernait les arriérés et les retards dans les contributions des membres pourrait s'élever à € 113.850,00 euros. Toutefois, comme les Etats membres étaient en mesure de verser leurs contributions jusqu'au 28 février de l'année suivante, le déficit réel serait probablement inférieur à ce chiffre. Il a souligné que le Secrétariat avait toujours été un peu plus économe dans la gestion de ses coûts d'exploitation au cours des derniers mois de chaque année, et la pratique récente avait démontré que cette prudence entraînait souvent de petits excédents qui pourraient être réinvestis dans l'amélioration des équipements et des outils technologies de l'Institut.

51. *L'Assemblée Générale a pris note des ajustements au Budget de l'exercice financier 2016.*

Point n°8: Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (75) 6)

52. Le *Président* a présenté ce point et a noté qu'il s'agissait seulement d'un document d'information. Il a invité le Secrétaire Général à formuler d'autres observations.

53. Le *Secrétaire Général* a expliqué que le document reflétait la situation de septembre 2016 lorsque le document avait été préparé pour être examiné par la Commission des Finances. Il a noté que, selon lui, aucune autre contribution n'avait été reçue depuis septembre 2016 et que, par conséquent, le document était inchangé. Il a déclaré que le document ne tenait pas compte des paiements des Etats membres relatifs à l'année en cours, mais qu'il ne faisait référence qu'aux arriérés des années précédentes. En vertu de l'Article 16 du Statut de l'Institut, les Etats membres en retard de deux ans dans le paiement de leurs arriérés perdaient leur droit de vote. Si le Brésil et le Pakistan n'avaient pas payé, ils n'entraient toutefois pas dans la situation envisagée par l'Article 16 et conservaient ainsi leur plein droit de vote. Le droit de vote des autres Etats membres cités dans le document avait en effet été gelé en raison de leurs arriérés de contributions.

54. *Le représentant de l'Iran* a rappelé que, conformément à ses interventions lors des précédentes réunions de l'Assemblée Générale, l'Iran avait un problème permanent pour effectuer la transaction relative au paiement de ses contributions. En raison des embargos et des sanctions à son encontre, l'Iran n'avait pas été en mesure de transférer sa contribution sur le compte bancaire d'UNIDROIT. Il a suggéré que l'Italie, en tant qu'Etat hôte, tente de faciliter le paiement des arriérés de l'Iran en l'aidant à résoudre cette situation. Il a indiqué que ce serait sa dernière participation à l'Assemblée Générale qu'il a saluée.

55. *Le représentant de l'Italie* a noté que l'Italie était au courant de la situation et qu'elle était en contact à ce titre avec le représentant de l'Iran. Elle faisait de son mieux pour parvenir à une solution mutuellement acceptable.

56. *Le représentant du Pakistan* a félicité le Président pour son élection. Son Gouvernement prenait très au sérieux la question de ses contributions. Les antécédents du Pakistan montraient qu'il les avait versées ses contributions. Il avait d'ailleurs versé sa contribution pour 2016 la veille de la réunion de l'Assemblée Générale. Il a rappelé que le déficit de la contribution de son pays en 2013 était imputable

à un taux de change défavorable et qu'il était en contact avec le ministère responsable au Pakistan sur ce point. Il a ensuite exprimé sa reconnaissance au Secrétariat et aux autres Etats membres pour leur compréhension.

57. *L'Assemblée Générale a pris note du document sur les situations des Etats membres en état d'arriérés.*

Point n°9: Approbation du projet de Budget pour 2017 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (75) 7)

58. Le *Secrétaire Général* a souligné que le budget total de l'année 2017 était presque identique au budget 2016 et n'a proposé aucun ajustement aux contributions des pays.

59. Il a déclaré qu'il y avait de légères variations dans les fonds alloués entre les différents chapitres du budget, y compris une augmentation du chapitre 1 (Frais de réunions et de déplacements) et une diminution correspondante du chapitre 2 (Appointements), principalement en raison du départ à la retraite d'un membre du personnel qui n'a pas été remplacé par un nouveau fonctionnaire. Il a souligné que les économies sur la retraite avaient été transférées au chapitre 1 pour soutenir les projets d'UNIDROIT et qu'il s'attendait à ce que le personnel existant puisse répondre aux besoins de l'Institut. Il a noté que s'il s'avérait qu'il y ait besoin de personnel supplémentaire, le chapitre 2 prévoyait le financement requis pour payer des consultants professionnels à court terme pour des projets spécifiques selon la demande.

60. Les autres petits changements étaient expliqués dans les notes de bas de page. Le *Secrétaire Général* a évoqué le processus d'approbation financière élaboré en soulignant qu'il s'agissait d'un processus long mais inclusif. Il a conclu qu'aucun Etat membre n'avait présenté d'observations sur le projet de Budget et que la Commission des Finances avait recommandé à l'Assemblée Générale d'approuver le projet de Budget tel que proposé dans le document A.G. (75) 7.

61. *Le représentant de la Roumanie* a félicité le Président pour son élection et a remercié le *Secrétaire Général* de ses explications. La Roumanie était satisfaite du maintien du niveau des dépenses à croissance zéro et du niveau à croissance zéro de ses contributions, en dépit de la situation économique mondiale difficile. En conclusion, il était convaincu qu'UNIDROIT continuerait de fournir des services de haute qualité et des projets uniques en collaboration avec des organisations partenaires de droit international.

62. *Le représentant du Canada* a remercié le *Secrétaire Général* pour la préparation d'un budget à croissance nominale zéro. Le Canada était impressionné qu'UNIDROIT continue de présenter des budgets prudents qui reflétaient une situation économique mondiale difficile et que le futur Programme de travail puisse être exécuté dans le cadre d'un budget à croissance zéro.

63. *L'Assemblée Générale a approuvé le projet de Budget 2017, y compris le niveau des contributions des Etats membres pour l'année financière.*

Point n°10: Divers

64. *La représentante de la Colombie* a exprimé toute sa tristesse pour le tragique accident d'avion survenu en Colombie qui avait coûté la vie à 71 personnes, dont les membres du club de football brésilien Chapecoense.

65. Le *Président* a remercié la représentante de la Colombie de cette intervention et a indiqué qu'il n'existait pas une tragédie plus triste que la perte de personnes jeunes. Un deuil national de trois jours avait été décrété au Brésil.

66. Le *Secrétaire Général* a informé l'Assemblée Générale qu'un groupe de travail informel de la Commission des Finances se réunirait immédiatement après la clôture de l'Assemblée pour poursuivre ses travaux sur les réformes de la structure des salaires et des retraites du Secrétariat.

67. Le *Président* a déclaré la réunion close.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS**75^{ème} session de l'Assemblée Générale

ARGENTINA / ARGENTINE	Mr Martín VIA First Secretary Embassy of Argentina in Italy
AUSTRALIA / AUSTRALIE	Ms Isabella SWIFT Second Secretary Embassy of Australia in Italy
AUSTRIA / AUTRICHE	Ms Konstanze GEIGER Second Secretary Embassy of Austria in Italy
BELGIUM / BELGIQUE	M. Jacques CASTIAUX Conseiller Ambassade de Belgique en Italie
BRAZIL / BRESIL	H.E. Mr Antonio DE AGUIAR PATRIOTA Ambassador Embassy of Brazil in Italy Mr Vinicius CARDOSO BARBOSA SILVA Third Secretary Embassy of Brazil in Italy
CANADA	Mr Dominique D'ALLAIRE Lawyer Department of Justice <i>Ottawa</i>
CHILE / CHILI	Mr Rodrigo WAGHORN Second Secretary Embassy of Chile in Italy
CHINA / CHINE	Mr LIU Keyi Deputy Director Department of Treaty and Law Ministry of Commerce YI Qiuchen Second Secretary Economic & Commercial Counsellor's Office, Embassy of the People's Republic of China in Italy

COLOMBIA / <i>COLOMBIE</i>	Ms Maria Camila SIERRA RESTREPO First Secretary Embassy of Colombia in Italy
	Mr Juan Carlos ESPINOSA Minister Embassy of Colombia in Italy
CZECH REPUBLIC / <i>REPUBLIQUE TCHEQUE</i>	Ms Pavlina RUCKI Deputy Director Department for European and International Law Ministry of Industry and Trade <i>Prague</i>
	Mr Jiří JÍLEK Economic Counsellor Embassy of the Czech Republic in Italy
DENMARK / <i>DANEMARK</i>	Ms Charlotte RAAE TEODONIO Economic Attaché Embassy of Denmark in Italy
	Ms Lina FARCI Assistant Embassy of Denmark in Italy
EGYPT / <i>EGYPTE</i>	H.E. Mr Amr Mostafa KAMAL HELMY Ambassador Embassy of the Arab Republic of Egypt in Italy
	Mr Khaled EL TAWHEEL First Secretary Embassy of the Arab Republic of Egypt in Italy
FINLAND / <i>FINLANDE</i>	Mr Tapio RANTANEN Second Secretary Embassy of Finland in Italy
FRANCE	M. Pascal GAND Magistrat de liaison en Italie et à Malte
GERMANY / <i>ALLEMAGNE</i>	Mr Olaf Adam REIF First Secretary - Head of the Legal and Consular Office Embassy of the Federal Republic of Germany in Italy
HOLY SEE / <i>SAINT-SIEGE</i>	Prof Paolo PAPANTI-PELLETIER Juge Tribunal de la Cité du Vatican Secrétairerie d'Etat de la Cité du Vatican

HUNGARY / HONGRIE

Mr Zoltán NEMESSÁNYI
Deputy State Secretary for Cooperation in
International Justice Affairs
Ministry of Justice
Budapest

Mr Zsuzsa DEGRELL
Ministry of Justice
Budapest

Mr Péter ANTALÓCZY
Commercial attaché
Embassy of Hungary in Italy

INDONESIA / INDONESIE

H.E. Mr. August PARENGKUAN
Ambassador
Permanent Representative of the Republic of
Indonesia to FAO, IFAD and WFP
Embassy of the Republic of Indonesia in Italy

Mr Royhan Nevy WAHAB
First Secretary
Responsible of Multilateral Affairs
Embassy of the Republic of Indonesia in Italy

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF / IRAN
(REPUBLICUE ISLAMIQUE D')

Mr Kourosh JAFARI
Third Secretary
Embassy of the Islamic Republic of Iran in Italy

IRELAND / IRLANDE

Ms Margaret RYAN
Deputy Head of Mission
Embassy of Ireland in Italy

ITALY / ITALIE

Mr Marco SILVI
Capo Ufficio I
Servizio per gli Affari Giuridici, del Contenzioso
Diplomatico e dei Trattati
Ministry of Foreign Affairs and International
Cooperation of Italy

JAPAN / JAPON

Ms Yukiko CONSTANTINESCU
Second Secretary
Embassy of Japan in Italy

LATVIA / LETTONIE

Mrs Baiba BROKA
Head of Administration and Rector`s Office
University of Latvia
Riga

LUXEMBOURG

M. André FLAMMANG
Premier Secrétaire
Ambassade du Luxembourg en Italie

MALTA / <i>MALTE</i>	Ms Gabriella MARCELJA Attaché for Multilateral Cooperation Permanent Representation of the Republic of Malta to the UN Agencies in Rome
MEXICO / <i>MEXIQUE</i>	Mr Benito JIMÉNEZ SAUMA Second Secretary Embassy of Mexico in Italy
NETHERLANDS / <i>PAYS-BAS</i>	Mrs Karlijn RENSINK Political Affairs Embassy of the Kingdom of the Netherlands in Italy
NIGERIA	Mr Mohammed Mustapha GARBA Counsellor (P&E) Embassy of the Federal Republic of Nigeria in Italy
PAKISTAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) / <i>PAKISTAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE)</i>	Mr Tanveer AHMED Deputy Head of Mission Counsellor Embassy of Pakistan in Italy
POLAND / <i>POLOGNE</i>	Ms Marta ZIELIŃSKA-ŚLIWKA Counsellor Embassy of Poland in Italy
PORTUGAL	Mrs Rita LOURENÇO Technical Adviser Embassy of Portugal in Italy
REPUBLIC OF KOREA / <i>REPUBLIQUE DE COREE</i>	Ms Seonghee BAIK Second Secretary Embassy of the Republic of Korea in Italy Mr Hyukjoon KWON Judge Incheon District Court <i>Incheon</i>
ROMANIA / <i>ROUMANIE</i>	Mr Vlad MUSTACIOSU Counsellor Embassy of Romania in Italy Mr Marian ENCIU Embassy of Romania in Italy
RUSSIAN FEDERATION / <i>FEDERATION DE RUSSIE</i>	Mrs Anastasia ORLOVA Consultant Ministry of Economic Development <i>Moscow</i>

SAN MARINO / <i>SAINT-MARIN</i>	H.E. Madame Daniela ROTONDARO Ambassadeur République de Saint-Marin en Italie
SERBIA / <i>SERBIE</i>	Mr Marko RAKIĆ Attaché Embassy of the Republic of Serbia in Italy
SLOVAKIA / <i>SLOVAQUIE</i>	Mr Mirek KARAS Consul Embassy of the Slovak Republic in Italy
SOUTH AFRICA / <i>AFRIQUE DU SUD</i>	Mr André SMIT State Law Adviser: International Law Department of International Relations and Cooperation (DIRCO) <i>Pretoria</i>
SPAIN / <i>ESPAGNE</i>	Mr Rafael OSORIO First Secretary Embassy of Spain in Italy
SWEDEN / <i>SUEDE</i>	Ms Sara DAHLSTEN Minister Counsellor Embassy of Sweden in Italy
SWITZERLAND / <i>SUISSE</i>	Ms Teresa Di VITO Legal Assistant Embassy of Switzerland in Italy
TUNISIA / <i>TUNISIE</i>	Mm Hanin BEN JRAD Ministre Ambassade de Tunisie en Italie
UNITED STATES OF AMERICA / <i>ETATS-UNIS D'AMERIQUE</i>	Mr Timothy SCHNABEL Attorney Adviser Department of State <i>Washington D.C.</i> Ms Daleya S. UDDIN Political / Economic Officer - Alternate Permanent Representative U.S. Mission to the UN Agencies Mr Louis EMERY Senior Counsel - Office of the General Counsel Export-Import Bank of the United States of America <i>Washington, D.C.</i>
URUGUAY	Mr Oscar PIÑEYRO Minister Counsellor Embassy of Uruguay in Italy

VENEZUELA

Mr Porfirio PESTANA
Minister Counsellor
Permanent Representation of the Bolivarian
Republic of Venezuela to FAO

OBSERVERS

INDONESIA / *INDONESIE*

Mrs Erna PRILIASARI
Head of Public Relation Division
Ministry of Law and Human Rights
Jakarta

Mr Dhani ERSHIANO
Head of Evaluation and Reporting Section
Ministry of Law and Human Rights
Jakarta

Mrs Dinda Dian Mega KARTIKA
Legal Analyst
Ministry of Law and Human Rights
Jakarta

Mrs Hairita HAIRITA
Staff
Ministry of Law and Human Rights
Jakarta

Mr Gandhi Mantan ALAM
Staff
Ministry of Law and Human Rights
Jakarta

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2015-2016
2. Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2016-2017
3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (75) 1)
4. Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2016 (A.G. (75) 2)
5. Adoption du Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2017 – 2019 (A.G. (75) 3 corr.)
6. Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2015 (A.G. (75) 4)
7. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2016 (A.G. (75) 5)
8. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (75) 6)
9. Approbation du projet de Budget pour 2017 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (75) 7)
10. Divers